

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE n°2016/215 : Portant réglementation provisoire de la circulation et du stationnement, rue de Ville d'Avray (RD 407).

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2016/200 du 8 juillet 2016 accordant délégation générale et temporaire de signature à Monsieur Jacques VILLEMUR, Conseiller municipal, pour la période du 1^{er} août au 11 août 2016,

Vu la demande d'avis en date du 2 août 2016 du service voirie de la Direction de Proximité Ouest du Grand Paris Seine Ouest,

Vu l'avis en date du 2 août 2016 du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, service Voirie Sud à Vanves,

Considérant que la rue de Ville d'Avray (RD 407) est ouverte à la circulation et non classée dans la nomenclature des voies à grande circulation,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le bon déroulement des travaux de remplacement des vitrages de la verrière de la médiathèque, rue de Ville d'Avray,

ARRETE :

ARTICLE 1. CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Du dimanche 14 août 2016 au mardi 16 août 2016 de 22h00 à 5h00, les dispositions suivantes sont prises au droit du n°8 et 10, **rue de Ville d'Avray RD 407** (*dans sa partie comprise entre l'avenue Gambetta et la Grande Rue*), au droit et à l'avancement des travaux :

- la circulation des véhicules est réduite à une voie de 3,50 m de largeur minimum,
- la circulation des véhicules est réglée à l'aide d'un alternat manuel et par hommes trafic (piquet K10),
- la circulation des piétons est déviée sur le trottoir opposé si nécessaire via les passages piétons situés en amont et aval des zones de travaux,
- le stationnement des véhicules est interdit.

ARTICLE 2.

Tout véhicule contrevenant à ces dispositions sera verbalisé et emmené à la fourrière.

ARTICLE 3. SIGNALISATIONS

Les signalisations réglementaires sont mises en place par l'entreprise SOCIETE MEDIACO – 14, rue Gutenberg - ZI de la Butte - 91920 NOZAY. Le chantier s'effectue sous le contrôle de Monsieur RODAS - Port. : 06.83.86.90.26. Pendant les travaux, l'entreprise doit assurer la circulation sécurisée des piétons ainsi que le libre accès des riverains.

HÔTEL DE VILLE

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur des services techniques de la Ville de Sèvres,
Monsieur le Directeur des services techniques de l'établissement public territorial Grand Paris
Seine Ouest,
Monsieur le Commissaire de Police,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sèvres, le deux août deux mille seize.

*Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller municipal délégué,*



Jacques WILLEMUR.